

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

DÉPARTEMENT du GERS
COMMUNE de VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2026/130 **portant autorisation d'occupation du domaine public** **Tempo Latino 2026** **TEMPO LATINO**

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la voirie routière,
VU le Code de commerce,
VU les délibérations du conseil municipal n°DCM 2018/37 du 30 mai 2018 et n°DCM 2023/07 du 23/02/2023 fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine communal,
VU l'arrêté du Maire n° DG 2026/~~27~~ portant sur la réglementation de l'organisation du Festival Tempo Latino,
VU la demande présentée par TEMPO LATINO, et sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public communal du 30 juillet au 3 août 2026.

ARRETE

Article 1 : TEMPO LATINO est autorisé à occuper le domaine public, 6 place Julie Saint-Avit, à l'occasion du Festival Tempo Latino du 30 juillet au 3 août 2026.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable.
Elle est personnelle et incessible.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 25 juin 2026

Le Maire,
Barbara NETO

